

# ANALYSE

FPS - 2017

## LE SEXISME DANS LA LANGUE FRANÇAISE



Femmes Prévoyantes Socialistes  
[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)



**Sandra Roubin,**  
Secrétariat général des FPS  
[sandra.roubin@solidaris.be](mailto:sandra.roubin@solidaris.be)

Editrice responsable: Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.  
Tel : 02/515 04 01



## Table des matières

Table des matières	3
Introduction	4
I. Histoire : masculinisation de la langue au XVII <sup>e</sup> siècle	5
1) En grammaire, « le masculin l’emporte sur le féminin »	5
2) Les noms de métiers peu féminisés	8
3) La dénomination des femmes mariées	10
4) Vocabulaire français sexué et sexiste	11
5) « Homme » versus « homme »	12
II. Réactions des États face au sexisme de la langue	14
En Belgique	14
III. D’une écriture féminisée à une écriture non genrée...	18
IV. Conclusion	20
V. Bibliographie	21
VI. Annexes	24



## Introduction

Durant l'année 2016 est sorti un nouvel ouvrage sur le sexisme dans la langue française : « Tirons la langue. Plaidoyer contre le sexisme dans la langue française », de Davy Borde. L'on pourrait se demander d'où naît cet engouement de la part des féministes pour un thème qui semble a priori anodin par rapport à tous ces autres grands défis qui restent à être pris à bras le corps, tels la réduction de l'écart salarial, la lutte contre les violences conjugales, etc.

Nous, les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), prenons pourtant très au sérieux ce thème du sexisme dans la langue française. En effet, quoi de plus représentatif, de plus symbolique, que l'emploi de termes sexistes et l'utilisation d'une construction grammaticale sexiste dans chacun de nos mots et chacune de nos phrases ? Dans chacune des idées que l'on souhaite véhiculer et dans tout message que l'on désire faire passer ? Selon Yaguello (1987 : 8), la langue est un « *miroir culturel*, qui fixe les représentations symboliques, et se fait l'écho des préjugés et des stéréotypes, en même temps qu'il alimente et entretient ceux-ci ». Et ce qui occulte la perception des différences dans notre domaine linguistique, c'est la familiarité, l'absence de recul. Habitué-es à parler notre langue depuis la naissance, nous n'avons pas conscience des phénomènes d'invisibilisation des femmes et de leur dévalorisation. Dans cette analyse, nous allons mettre en lumière ces « petites règles » et particularités sémantiques qui contribuent au sexisme ambiant.

Ce dernier s'incruste dans les moindres interstices de la langue française : à travers son *fonctionnement*, sa *grammaire* (absorption du féminin par le masculin), ses *dissymétries sémantiques* (inégalité de sens entre un mot masculin et son pendant féminin), son *mépris pour les femmes* (voir la pléiade de qualificatifs injurieux servant à désigner les femmes), son *identification sociale des femmes* (définies par le père ou le mari) et à travers les *dictionnaires* enfin, parsemés de-ci de-là de citations sexistes dévalorisant les femmes (Yaguello, 1987).

Dans les lignes qui suivent, nous allons revenir sur les différentes règles qui invisibilisent les femmes et qui, comme nous allons le voir, sont assez récentes (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) et ont été adaptées grammaticalement dans un souci de mettre en avant le genre masculin, le « genre le plus noble ». Nous nous concentrerons un instant sur les noms de métier, dont la féminisation n'est pas encore aboutie, sur la manière de nommer les femmes mariées, sur la construction d'un vocabulaire français sexiste et sur la double connotation du mot « homme ». Dans une deuxième partie, nous relaterons la réaction de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), ainsi que d'autres régions francophones, face au constat du sexisme dans la langue française et nous reviendrons notamment sur le contenu du guide réalisé par la FWB, dont le but est la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre. Enfin, nous remettrons en question dans un dernier temps cette stricte binarité des genres qui imprègne tous les niveaux de la langue.

## I. Histoire : masculinisation de la langue au XVII<sup>e</sup> siècle

Notre désir de rédiger cette analyse est né du constat de départ que la règle grammaticale communément apprise sur les bancs d'école, « le masculin l'emporte sur le féminin », est apparue au XVII<sup>e</sup> siècle lorsque des grammairiens ont subitement décrété que le genre masculin était plus noble que le féminin. En nous documentant davantage, nous comprîmes qu'à cette époque, est apparue une déferlante de modifications des règles grammaticales qui désormais favorisaient dans de nombreux cas le genre masculin au détriment du genre féminin. Ce constat a renforcé dès lors notre sentiment de l'importance non pas de « féminiser la langue » mais de stopper sa masculinisation ! Le but de celle-ci était clair : l'invisibilisation des femmes et leur dévalorisation. Ces réformes de la langue française à visée sexiste s'inscrivent dans les rapports de force entre les sexes de l'époque.

### 1) En grammaire, « le masculin l'emporte sur le féminin »

En grammaire, la règle « *le masculin l'emporte sur le féminin* » résonne en nous depuis notre petite enfance. C'est celle que l'on a apprise à l'école et que l'on applique depuis machinalement dans toutes nos tournures de phrase. Comme il vient d'être dit, celle-ci a donc été instaurée au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'instar d'une pléiade d'autres sur lesquelles nous allons revenir dans les points suivants : l'invariabilité des participes présents, l'imposition du masculin dans le cas du pronom attribut au singulier, l'« adverbialisation » des adjectifs (ou dit d'une manière moins détournée, leur masculinisation), ainsi qu'une certaine conception de la formation des noms féminins (qui « découleraient du masculin »).

#### a. Avant, la règle de proximité prévalait

Si la règle du masculin l'emportant sur le féminin, appliquée dans le cas de l'accord des adjectifs et des participes passés, a été décrétée au XVII<sup>e</sup> siècle, quelle règle prévalait alors plus tôt lorsque l'on couplait dans une même phrase des termes comportant le genre féminin et le genre masculin ? C'était la règle de proximité.

En latin et en grec ancien, l'adjectif se rapportant à des noms de genres différents ne se mettait pas systématiquement au masculin, comme c'est le cas aujourd'hui en français. Il s'accordait avec le nom le plus proche. Cet usage dominait en ancien français et encore au Moyen Âge. Au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>, il prévalait toujours.<sup>1</sup>

Il semble que Malherbe, poète français, se soit exprimé le premier contre ces accords de proximité. Ensuite Vaugelas, grammairien, reprend l'idée et suggère « que le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble » (Viennot et al, 2014 : 67). D'autres hommes s'expriment de la même façon. Les mots de Dupleix<sup>2</sup> à la même époque sont ceux-ci : « parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou

<sup>1</sup> Le Monde, « Genre, le désaccord », 2012

<sup>2</sup> Jean François Dupleix était commandant général des établissements français de l'Inde.

plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif. »<sup>1</sup> Bouhours et Beauzée affirment de la même manière le statut « plus noble » du masculin par rapport au féminin.<sup>2</sup>

La règle précisant que le masculin l'emporte sur le féminin finit par s'imposer au XVIII<sup>e</sup>. Aujourd'hui, malgré la disparition sous la III<sup>e</sup> République de sa formulation hiérarchisante dans les grammaires suite aux revendications du mouvement féministe de l'époque, elle est pourtant toujours employée par les enseignant·e·s et est encore très présente dans les représentations et les discours des usagers.

### b. Masculin, « genre non marqué »

Selon les membres de l'Académie Française, le masculin constitue en français le genre « non marqué » et c'est ce qui justifie le fait qu'il puisse désigner indifféremment les hommes et les femmes. Le féminin, lui, est considéré comme le genre « marqué ». D'autres attribuent au masculin le terme de « genre neutre ». Pourtant, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, de nombreux auteurs (dont Pierre Louis Mégrét, Robert Estienne, Pierre de la Ramée, John Palsgrave,...) prétendaient qu'il n'existait pas de neutre en français ; au XVII<sup>e</sup> siècle, affirmait de même le secrétaire perpétuel de l'Académie, Régnier-Desmarais, auteur en 1705 d'un *Traité de la grammaire française* (Viennot et al, 2016).

Edwige Khaznadar<sup>3</sup> nous fait remarquer très justement que nous sommes imprégné·e·s dès l'enfance d'un postulat non vérifié érigé en axiome, celui du masculin premier appelé aujourd'hui le « masculin non-marqué ». Le mot « marque », que l'on peut définir comme « signe chargé en tant que tel d'une signification, qui est l'appartenance à un propriétaire, à un groupe » est toujours la marque de quelque chose. Dire que le masculin est un « genre ne portant pas de marque du genre » n'a pas de sens, cela signifierait qu'il n'appartient pas au groupe nommé « genre ».<sup>4</sup>

Selon Viennot (2016), les deux genres sont dérivés et marqués, l'un portant la marque du féminin, l'autre celle du masculin : *coiffeur* et *coiffeuse* proviennent d'une même base, *coiff-*, à laquelle s'adjoignent deux suffixes différenciés.

L'affirmation du genre masculin comme genre non marqué a évidemment une portée idéologique et politique fortes : « Affirmer, par exemple, que « *les électrices et les électeurs, les informaticiennes et les informaticiens*, sont des tours qui ne disent rien de plus que *les électeurs, les informaticiens* », c'est nier que, jusqu'en 1944, les constitutions ont accordé aux « citoyens français » des droits refusés aux Françaises. C'est nier que les rémunérations et les carrières des informaticiennes ne sont pas comparables à celles des informaticiens. C'est nier qu'on ne parle pas forcément des femmes quand on utilise des énoncés au masculin. Et c'est procéder comme si tout cela était sans

<sup>1</sup> Site d'Eliane Viennot, « L'invention du « masculin qui l'emporte sur le féminin » ».

<sup>2</sup> L'abbé Bouhours affirmait en 1675 : « lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte ». En 1767, le grammairien Nicolas Beauzée complétait : « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ». (Source : Le Monde, « Genre, le désaccord », 2012)

<sup>3</sup> « Professeure de Lettres honoraire, docteure en linguistique et docteure ès-Lettres, Edwige Khaznadar, après quarante ans d'enseignement du français de la maternelle à l'université, poursuit toujours ses recherches sur le fonctionnement de l'alternance masculin/féminin et la dénomination humaine à travers la francophonie. » (L'Harmattan, « Edwige Khaznadar »)

<sup>4</sup> Edwige Khaznadar et les avatars linguistiques du féminin et du masculin, « Le nom de la femme », 1990.

importance. Alors que réintroduire du féminin dans la langue française, c'est faire entendre – donc comprendre – que les femmes existent. Qu'elles veulent être traitées sur un pied d'égalité avec les hommes » (Viennot et al, 2016 : 82).

### c. Le féminin « dérivé » du masculin

De l'idée communément admise que le masculin constitue le genre « non marqué », découle celle selon laquelle le féminin serait *dérivé* du masculin. Ce caractère extensif attribué au masculin s'assimile à une antériorité présumée de celui-ci et à la thèse de sa suprématie.

Dans les écoles encore aujourd'hui, nous continuons à enseigner aux enfants que le genre féminin « découle » du genre masculin. Les enseignant·es emploient le terme de *dérivation* et affirment dans leurs leçons que les terminaisons féminines se forment à partir de la forme masculine, plutôt que de dire que les deux genres sont la déclinaison d'une racine commune. « Nos dictionnaires aussi nous rappellent que la forme « de base » d'un mot variant en genre est le masculin » (Borde, 2016 : 27). De plus, ceux-ci « n'enregistrent que partiellement les alternances « régulières » des « noms communs de personnes » et omettent celles qui contreviendraient avec la version genrée des pratiques. On trouve par exemple *charpentier* mais pas de (charpent)-*ière* dans le Littré en ligne 2014 [...] ; on trouve *menuisier* mais pas de (menuis)-*ière* dans Le Robert illustré pas plus que dans le Littré » (Borde, 2016 : 28).

C'est sans surprise au XVII<sup>e</sup> qu'apparut cette formulation de la *dérivation* du genre féminin. Le grammairien Maupas écrivait alors que « plusieurs substantifs masculins en font sortir d'eux, d'autres féminins »<sup>1</sup>. L'idée se répand ensuite et s'insère dans des chapitres entiers dédiés à la « formation des féminins », toujours donnés comme issus de mots masculins. Bescherelle écrivait aussi en 1847 que « tous les mots terminés au masculin par une consonne forment leur féminin par l'addition d'un e muet à la fin du mot » (Viennot et al, 2014 : 94).

« Les idées glissées ici sous couvert de description scientifique sont éminemment dispensatrices de messages subliminaux. Elles suggèrent la prééminence absolue du masculin, sa puissance, son indépendance, parallèlement à la dépendance absolue du féminin, à son impuissance, à sa contingence » (Viennot et al, 2014 : 94).

### d. Les participes présents

Les participes présents se déclinaient autrefois en genre et en nombre, exactement comme les participes passés, lorsqu'ils étaient employés en tant qu'adjectifs, y compris lorsqu'ils entraînaient des compléments.<sup>2</sup> Nous nous exprimions donc de la manière suivante : *les conditions suivantes le préambule devront être remplies*.

« Les législateurs de la langue française s'attaquent à ce phénomène dans les dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, en préconisant d'introduire des distinctions entre les différentes « formes en *ant* » » (Viennot et al, 2014 : 72) et en proposant désormais l'invariabilité des participes présents employés en tant qu'adjectifs avec des compléments qui leur font suite. Nous disons en effet désormais : *les conditions suivant le préambule devront être remplies*.

---

<sup>1</sup> Michel (2016)

<sup>2</sup> Viennot et al. (2014)

Deux autres types de participes présents existaient : ceux qui exprimaient une circonstance de l'action et auxquels on a attribué la préposition *en*, placée au-devant de la forme (p. ex., *en sortant de l'école, nous avons rencontré...*), étaient invariables et le sont restés. Les participes présents qui exprimaient un état qui ne pouvaient que subir l'influence d'un autre mot (« l'adjectif verbal ») étaient variables et ont gardé cette forme (p. ex., *les conditions suivantes devront être remplies*).

#### e. Les pronoms attribués

Dans le passé, la forme féminine du pronom attribut était employée. Par exemple, une femme s'exprimait de la sorte par rapport au fait qu'elle soit malade : *quand je la suis, je suis bien aise de ne voir personne*.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, naît la volonté des réformateurs (notamment Maupas dans sa *Grammaire française*) d'imposer le masculin dans le cas du pronom attribut au singulier (*le*), alors que la forme féminine existe (*la*). Nous nous exprimons toujours de la sorte aujourd'hui.

#### f. Adverbialisation des adjectifs

A la même époque, nous assistons à une « adverbialisation des adjectifs », conduisant à une perception davantage masculine de la langue française.

L'ancien usage préconisait de dire pour une femme : *je me fais forte de cela* ou *je suis demeurée courte de quelque argent*. « On disait de la même façon *nue tête, sauve l'honneur* (puisqu'honneur était féminin) [...] Un certain nombre d'expressions comportant un participe antéposé [c-à-d placé avant le mot auquel il se rapporte] se sont aussi vues fermement invitées à devenir invariables, à l'instar d'*excepté, étant donné, mis à part, vu, y compris* dans les emplois les plus logiquement accordables (*vues les circonstances*) » (Viennot et al, 2014 : 91-92).

## 2) Les noms de métiers peu féminisés

Dans la plupart des pays ou régions francophones, des guides de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ont été conçus afin de favoriser la visibilité des femmes dans le monde du travail et d'encourager l'accès de celles-ci à ce type de fonctions.

Des réticences s'élèvent pourtant encore aujourd'hui face à cette volonté de féminisation, l'Académie Française étant la première à s'indigner de ces nouveaux termes féminins qui circulent désormais. Les arguments s'expriment en termes de « résonance » étrange des mots nouvellement féminisés, d'importance de conserver le patrimoine de la langue française et d'un neutre associé aux noms de fonction.

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la langue française n'éprouvait pourtant pas de difficulté pour féminiser tous les noms de métier, y compris « nobles », parce que les femmes commençaient à les exercer. L'on trouvait ainsi des formes comme *chirurgienne, autrice, doctoresse* ou *médecine* sans que l'homonymie de certains mots soit considérée comme problématique. Puis, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>



siècles, la féminisation a été totalement ignorée pour réapparaître timidement au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> et perdurer jusqu'à nos jours, du moins pour les « petits métiers »<sup>1</sup>.

Les premières féminisations ne soulevèrent pas de contestations « jusqu'au moment où il devint patent que les femmes gagnaient chaque jour du terrain et commençaient à s'installer dans les fiefs jusqu'alors monopolisés par les hommes. »<sup>2</sup> Les avocates semblent être les premières à s'être vues intimer l'ordre de se nommer au masculin. Bien d'autres féminisations de noms de métier allaient subir ensuite le même genre de critiques au fil de l'entrée des femmes dans ces branches. « Mais c'est surtout l'ouverture aux femmes de la citoyenneté, de la magistrature et des fonctions publiques qui, après la Deuxième Guerre mondiale, poussa les élites masculines à refuser dans le domaine des symboles ce qu'elles ne pouvaient plus refuser dans la réalité. Certaines appellations se mirent alors à régresser, comme *doctoresse* »<sup>3</sup>.

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, afin d'endiguer la progression des noms de métiers féminins, il a été décidé que les termes masculins suffiraient désormais pour qualifier les deux sexes, du moment qu'ils se terminaient par un *-e* (*peintre, philosophe*), supprimant de la sorte les anciennes désinences qui caractérisaient les mots féminins (*peintresse, philosopheuse,...*). « Un peu plus tard, [les académiciens de la langue française] ont tout bonnement proposé de faire disparaître les termes féminins, quand, à leur docte avis, ils désignaient des activités dignes des seuls hommes (*autrice, médecine...*) » (Viennot et al, 2016 : 91).

Au sujet de l'appellation d'« *autrice* », les intellectuels furent les premiers à la combattre, ne voulant pas de femmes dans ce domaine et craignant sans doute la concurrence féminine. A juste titre puisque certaines autrices comptaient parmi les meilleures ventes du XVII<sup>e</sup> siècle. D'où la nécessité pour les hommes d'empêcher les femmes de se sentir légitime dans le domaine.<sup>4</sup>

Suite à tout cela, un grand nombre de flexions féminines de noms ont disparu au XVII<sup>e</sup>. Pour exemples : *artificière, autrice, capitainesse, clergesse, défenderesse, demanderesse, dompteresse, emperiere, financière, inventrice, jugesse, libraresse, mareschale, médecine, officière, peintresse, poétesse, philosopheuse, prévoste, prophétesse, vainqueresse, etc.*

Aujourd'hui, l'Académie française défend toujours avec vivacité la féminisation de certains termes, auxquels est conférée une certaine charge de pouvoir et qui ne pourrait être conforme à la vision que les académiciens ont des rapports entre l'exercice du pouvoir et le sexe social. Des exemples de termes les plus protégés sont auteur, professeur, président, ingénieur, préfet, médecin, capitaine ou juge.

---

<sup>1</sup> Fracchiolla (2008) ; axelle magazine, « Vers une grammaire féministe dans votre magazine »

<sup>2</sup> Viennot et al (2016 : 93-94)

<sup>3</sup> ibidem

<sup>4</sup> ActuaLitté, « Une vie d'autrice : « Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin » »

### 3) La dénomination des femmes mariées

Aujourd'hui encore, les femmes sont souvent définies par rapport à leur relation avec leur mari. Il est courant d'entendre « Madame est la femme de », alors que l'inverse n'est pas vrai. Cet usage est fréquent dans la presse, même lorsque la femme est tout aussi connue que son mari. Devrions-nous également rappeler que l'habitude de prendre le nom de son mari au moment du mariage est toujours vivace ?... Dans tous ces cas, la femme est renvoyée à son rôle d'épouse et à sa dépendance vis-à-vis de son mari.



©Frédéric Deligne

Il est intéressant de faire un retour en arrière et de voir d'où a émergé cette règle de nommer les femmes d'après le nom de leur mari :

« Sous l'Ancien Régime, les femmes mariées conservaient généralement leur nom, ne prenant celui de leur mari que lorsque ce dernier portait un titre prestigieux. [...] De la même façon, les hommes de la noblesse prenaient le titre de leur épouse quand il était plus élevé que le leur. [...] Au sortir de la révolution en revanche, en lien avec la batterie de lois qui, dès 1789, enregistre la modification du rapport de forces entre les sexes en faveur des hommes, l'habitude se prend pour les femmes mariées d'abandonner leur nom et jusqu'à leur prénom : on dira désormais *Mme Emile de Girardin*, traduction mécanique de la dépendance absolue des épouses instaurée par le Code civil » (Viennot et al, 2014 : 101-102).

Dans le même ordre d'idée, « ma demoiselle » signifiait au Moyen âge « toute femme qui n'était pas noble, ou qui était noble mais non titrée ». « Mon damoiseau » signifiait de la même façon « jeune gentilhomme qui n'était pas encore chevalier ». Le terme « mademoiselle » a évolué après la révolution française pour prendre la signification qu'on lui connaît aujourd'hui, c-à-d « disponible sur le marché matrimonial ».<sup>1</sup>

<sup>1</sup> FPS, « La suppression du titre « Mademoiselle » », 2015.

#### 4) Vocabulaire français sexué et sexiste

Le vocabulaire français est fortement sexué et véhicule un grand nombre de préjugés sexistes à l'égard des femmes. Ceux-ci se révèlent d'une manière particulièrement édifiante dans les *dissymétries sémantiques*. Les dissymétries sémantiques proviennent de « l'inégalité de sens entre un mot masculin et son féminin. [...] Le mot féminin comporte une nuance péjorative, négative ou carrément dégradante alors que le masculin se veut neutre ou noble. »<sup>1</sup> Pour simple exemple, un *gars* est un garçon ; une *garce* est une femme de mauvaise vie.

Ces dix dernières années, de nombreux travaux ont été réalisés pour rechercher la dissymétrie sémantique présente dans le lexique concernant les femmes, et la liste des exemples possibles est extrêmement longue. A noter que « l'opprimeur [ici, l'homme] dispose généralement d'un régime de mépris infiniment plus étendu vis-à-vis de l'opprimé [la femme] que celui-ci vis-à-vis de l'opprimeur. [...] Le droit de nommer est une prérogative du groupe dominant sur le groupe dominé. Ainsi les hommes ont-ils des milliers de mots pour désigner les femmes, dont l'immense majorité sont péjoratifs. L'inverse n'est pas vrai. La dissymétrie, à la fois quantitative et qualitative, est flagrante. Notons encore que les mots empruntés par l'opprimeur à l'opprimé ou désignant celui-ci, sont souvent détournés de leur sens d'origine, déformés, dépréciés, connotés péjorativement [...] ; de même, les mots désignant l'autre, l'étranger, sont-ils souvent l'expression du mépris. Tantôt on les adopte en les déformant (*haschichin* → *assassin*, *Bulgare* → *bougre*), tantôt on leur attribue un nom qui n'est pas le leur. » (Yaguello, 1987 : 149-150)

« La sexualité est la principale catégorie à travers laquelle on construit la dénomination de la femme par rapport à laquelle elle peut acquérir existence et valeur. Le lexique abonde donc de qualifications et de termes qui servent à déterminer l'échelle d'acceptabilité et de désirabilité par rapport au seul paramètre remarquable. Par ailleurs, la sexualité et le corps de la femme constituent la base métaphorique et la source intarissable pour le langage des injures et des outrages »<sup>2</sup> (y compris à l'égard des hommes). A ce sujet, « peut-être pourrions-nous [...] nous questionner sur l'emploi massif de l'expression « *Putain !* ». Et ce pour nous demander si l'absence d'intention, de cible (physique, directe, personnifiée) permet de garantir la neutralité, l'innocuité (symbolique) de cette interjection on ne peut plus genrée. » (Borde, 2016 : 42)

#### Extrait de « *Tirons la langue. Plaidoyer contre le sexisme dans la langue française* », p 37

« *L'honneur d'un homme concerne sa dignité. L'honneur d'une femme sa petite culotte. [...] Une femme qui a un maître écoute son enseignement. Un homme qui a une maîtresse la saute. Un entraîneur travaille à améliorer les résultats d'une équipe sportive. Une entraîneuse travaille dans un bar à putes. Un coureur fait du sport. Une coureuse est une saute au paf. Un expert est un scientifique. Une experte s'y connaît au plumard. Un professionnel est un mec compétent. Une professionnelle est une pute. Un homme public est un homme connu. Une femme publique est une pute. Un courtisan est un flatteur. Une courtisane est une pute. Un homme de mauvaise vie, ça ne se dit pas. Une femme de mauvaise vie est une pute. Un gagnant est un performant qui gagne. Une gagnante est une pute qui rapporte. »*

<sup>1</sup> Fracchiolla (2008)

<sup>2</sup> Violi (1987)

Dans la zone sémantique réservée au sexe, se déploie un grand imaginaire masculin au sujet du corps des femmes. « Guiraud (1978), qui a analysé le lexique relatif à la sphère de la sexualité dans le français moderne, énumère plus de six cent mots pour désigner la prostituée »<sup>1</sup> et 825 pour nommer le sexe féminin. La plupart des termes suggèrent que le sexe de la femme est « un lieu vide, privé de spécificité propre, il n'a une signification qu'en tant qu'enjeu de désir et plaisir masculins et il n'est en soi que le lieu d'une absence. »<sup>2</sup> Le lexique relatif au *féminin* nous renvoie à « un univers où la femme est toujours rapportée à la sphère de la sexualité en tant que mère et reproductrice [...] et en tant qu'objet du désir masculin, qui en établit la valeur et la désirabilité. »<sup>3</sup> « La sphère de la sexualité semble ainsi pivoter sur deux principaux axes sémantiques : celui de la sexualité comme utilisation et celui de la sexualité comme valeur, respectivement représentés par les oppositions *mère vs prostituée* et *femme belle* (donc désirable) vs *femme laide* (et indésirable). »<sup>4</sup> Dans tous les cas, c'est le pôle négatif qui est le mieux représenté.

Les femmes se verront également souvent renvoyées à l'animalité, généralement hiérarchiquement inférieure à l'humanité dans son ensemble (« grosse vache », « thon », « morue »), ou à des objets (« poupée ») ou à de la nourriture. A noter que « toutes les espèces femelles peuvent prendre un sens péjoratif (les oiseaux et la volaille, en particulier, constituent la métaphore fondamentale de la femme). Ce n'est pas vrai des espèces mâles [...]. Ce qui se reflète très nettement dans les dessins animés, contes et bandes dessinées de type zoomorphe qui modèlent l'esprit de nos enfants. » (Yaguello, 1987 : 151)

Pour conclure, « les mots désignant les femmes sont souvent dépréciatifs parce que, pour des raisons idéologiques, politiques et économiques, les femmes elles-mêmes sont dépréciées. C'est le résultat du sexisme de la société » (Viennot et al, 2016 : 84). Mais ceci ne constitue pas une loi immuable. « La connotation attachée aux mots dépend du contexte social, elle peut surgir ou disparaître très vite. Qui sait aujourd'hui que le mot *étudiante*, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, désignait les femmes pauvres qui étaient les maîtresses des étudiants ? Qui se souviendra, dans vingt ans, que *magistrate* ou *chancelière* semblaient imprononçables dans les années 1980 ? » (Viennot et al, 2016 : 85).

## 5) « Homme » versus « homme »

Une particularité historique a fait que le terme « homme » signifie toute l'humanité ou un être de sexe masculin, tandis que « femme » signifie un être de sexe féminin ou une épouse. Outre le rôle social diminutif inscrit dans la définition même du mot *femme* (la femme est avant tout une épouse), survient le problème qu'employer le mot « homme » pour désigner tous les êtres humains, en raison de sa double connotation, fait qu'il occulte grandement les femmes.

Nous faisons face ici à une particularité étonnante. Cette ambiguïté du double niveau de signification du mot « homme » n'a pas toujours existé. C'est dans l'évolution des langues romanes que l'on a assisté à une fusion des racines *homo*, générique pour l'espèce, et *vir*, spécifique pour les individus de sexe masculin (Violi, 1987). En effet, en grec ancien et en latin (langues aïeules du français),

<sup>1</sup> Ibidem

<sup>2</sup> Violi (1987)

<sup>3</sup> ibidem

<sup>4</sup> ibidem

existait trois noms différents pour qualifier un être humain indépendamment de son sexe, un être humain femelle et un être humain mâle.

	<b>Etre humain</b>	<b>Etre humain mâle</b>	<b>Etre humain femelle</b>
<b>Grec ancien</b>	<i>anthrôpos</i>	<i>anêr</i>	<i>gyné</i>
<b>Latin</b>	<i>homo</i>	<i>vir</i> <i>(masculus)</i>	<i>mulier</i> <i>(femina)</i>
<b>Français</b>	<i>homme</i> <i>(humain)</i>	<i>homme</i> <i>(masculin)</i>	<i>femme</i> <i>(féminin)</i>

Source : Borde (2016)

## II. Réactions des États face au sexisme de la langue

Depuis les années 1970, nombre de mesures institutionnelles ont été prises dans différents pays afin de permettre une féminisation de la langue. Chez les francophones mais pas uniquement. Cette problématique touche de manière globale les usagers·ères des langues : les germanophones, anglophones, hispanophones, etc.

Les francophones revendiquent principalement une féminisation des termes. Les Québécois et anglophones<sup>1</sup> s'axent plutôt sur une féminisation systématique des textes et sont pour l'abandon des emplois collectifs du masculin.

On observe que dans la plupart des pays ou régions francophones (en France, dans les cantons romands de la Confédération helvétique, au Grand-Duché de Luxembourg, en Fédération Wallonie-Bruxelles...), les autorités ont publié ou cautionné des guides de féminisation, qui présentent des listes de formes recommandées, et qui, souvent, sont adossés à un dispositif légal (décret, circulaire, loi...)<sup>2</sup>.

### En Belgique

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), un décret relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, a été voté et publié en 1993, puis a été mis à jour en 2005 et 2014. Il prend la forme d'un guide de féminisation qui a pour titre : « Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ».<sup>3</sup>

L'objectif de ce décret est triple :

- 1) « mieux assurer la visibilité des femmes dans le monde du travail – la question étant particulièrement cruciale pour les positions d'autorité, de responsabilité et de prestige ;
- 2) encourager ainsi l'accès des femmes à ce type de fonctions et
- 3) contribuer à l'intégration dans les pratiques de formes linguistiques plus respectueuses de l'identité féminine. »<sup>4</sup>

Après l'entrée en vigueur du décret, la féminisation des noms de professions, fonctions, grades ou titres s'est largement répandue au sein des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que dans les médias et sur internet. Cependant, malgré un usage largement majoritaire dans l'ensemble, la féminisation ne s'est pas généralisée pour tous les noms de métiers, ni dans tous les contextes. Ainsi, certains secteurs professionnels se montrent plus réticents que d'autres, tels ceux

---

<sup>1</sup> Chez les anglophones, l'espace occupé par le genre est relativement modeste. Leurs revendications principales portent sur l'abandon du pronom *he* dans ses emplois génériques (communs), l'abandon des noms composés sur *-man* et l'abandon de distinction entre *Mrs.* et *Miss* (Dister et Moreau, 2009).

<sup>2</sup> Site de la direction de la langue française, « Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », 3<sup>e</sup> édition, 2014.

<sup>3</sup> Une analyse précédente des FPS (2012) - « Petit guide pour un langage non-sexiste » - résume les règles de féminisation proposées par le guide de la FWB.

<sup>4</sup> Site de la direction de la langue française, « Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », 3<sup>e</sup> édition, 2014.

de la justice et de l'armée. C'est pour cette raison que ce genre de guide est primordial, afin d'asseoir le féminin de tous les noms de métier, fonction, grade ou titre pour parvenir à une meilleure représentation des femmes dans le monde du travail.<sup>1</sup>

### Critiques du guide de la FWB

Nous saluons les propositions du guide qui favorisent la visibilité des femmes dans la langue, telles que l'écriture en entier de leurs prénoms (dans une bibliographie par exemple), le libellé des offres d'emploi en toutes lettres<sup>2</sup>, au féminin et au masculin, l'encouragement à utiliser l'appellation *Madame* plutôt que *Mademoiselle*, etc.

Par contre, nous regrettons nombre de leurs recommandations qui maintiennent la langue dans sa masculinité et son sexisme.<sup>3</sup>

Pour exemple, le guide de la FWB suggère d'éviter les dédoublements abrégés (*un-e pharmacien-ne, cher-e-s étudiant-e-s, les directeurs/trices*) car ils « encombrant rapidement la lecture » et « altèrent la lisibilité ». Nous ne sommes pas d'accord avec le fait que les femmes « encombreraient le texte ». Nous avons pu de plus expérimenter qu'avec l'usage, les textes restaient tout à fait lisibles.

En second lieu, le guide conseille, si l'on décide néanmoins d'utiliser le dédoublement, d'accorder les adjectifs au masculin pluriel et de faire les reprises avec un pronom masculin pluriel. Outre le fait d'ignorer l'importance des dédoublements afin de faire coexister les deux genres, le guide ignore de plus la possibilité d'utiliser la règle de proximité qui était avant le XVII<sup>e</sup> siècle communément utilisée et avait l'avantage d'être non discriminante ainsi que naturelle à l'oreille (Exemple : *les hommes et les femmes sont belles*).

Le guide décourage également l'emploi de passifs, de substantifs abstraits, de termes mentionnant non les personnes, mais le collectif auquel elles appartiennent (corps, équipe, groupe...), ou leur fonction (comptabilité, direction, secrétariat), etc. Ces termes étant associés à « un traitement plus difficile de l'information », le guide leur préfère des termes désignant implicitement des hommes (par exemple, *les policiers* plutôt que *la police*).

Au sujet de la polysémie du terme « homme », le guide ne propose pas de formulation alternative afin de rendre compte également de l'humanité des femmes.

Tout au long du guide et particulièrement lors de l'écriture d'expressions citant les termes féminins et masculins, celui-ci a apparemment pour prérogative le fait de toujours désigner en premier lieu le terme masculin. Il semble ignorer la possibilité de citer les termes par ordre alphabétique afin de ne pas toujours mettre en lumière un seul des deux genres (par exemple, *les ouvrières et les ouvriers*).

---

<sup>1</sup> Site de la direction de la langue française, « Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », 3<sup>e</sup> édition, 2014.

<sup>2</sup> A ce sujet, l'on peut dire que cette mesure peut sembler d'une importance relative à première vue mais s'avère pourtant capitale. Des études ont en effet prouvé qu'une formulation au masculin dans les offres d'emploi peut créer de la discrimination : « les femmes interprètent les annonces au masculin comme ne s'adressant que secondairement à elles, ou en déduisent que leur candidature aura moins de chances d'être considérée, et qui donc s'auto-excluent de ces opportunités » (Viennot et al, 2016 : 58).

<sup>3</sup> Un rappel des recommandations du guide de la FWB est repris à l'annexe 1.



Dans de nombreuses remarques, le guide tient pour hypothèse que le fait d'employer plus souvent le masculin n'est pas « chargé de valeurs sexuellement discriminantes », qu'il ne rend pas moins visibles les femmes que si l'on employait des passifs ou des substantifs abstraits, qu'il ne sert pas à « désigner exclusivement les hommes ». Le guide nous demande également de ne pas faire de « sur-interprétation sexiste » de la règle du masculin l'emportant sur le féminin. Ce sont là des dires qui vont à l'encontre de tout ce qui vient d'être dit dans cette analyse et qui contredisent les discours de nombreuses féministes et linguistes qui au contraire démontrent les intentions sexistes derrière les règles de masculinisation du XVII<sup>e</sup> siècle ainsi que la volonté d'invisibiliser les femmes via la suppression de noms de métiers, titres,...

Dans une des fiches du guide, vous pouvez lire : « *Ce qui compte avant tout, pour l'interprétation des noms masculins, ce sont nos représentations sur la place des femmes dans chaque catégorie, et nous ne réagissons pas comme si le genre grammatical masculin servait à désigner exclusivement des hommes.* »

Tout le problème est là. Le genre grammatical masculin utilisé pour désigner des ensembles mixtes impacte justement inconsciemment sur nos représentations et notre façon de comprendre les choses. Aussi, il tend à invisibiliser les femmes lorsque l'on emploie certaines formules. Qui penserait d'office lorsque l'on dit « les pompiers » ou « les médecins » que des femmes pourraient faire partie de ces lots ? Quand on parle des droits de l'homme, tout le monde visualise-t-il bien les femmes également, dans leurs luttes et leurs adversités ? Et combien d'entre nous n'ont pas aussi régulièrement tendance à employer le pronom « ils » même lorsque l'on fait référence uniquement à des femmes, si l'on y fait bien attention ? Tous ces mécanismes inconscients ne sont pas néfastes à la visibilité des femmes et au renforcement des stéréotypes de sexe, vraiment ?

Dans un dernier temps, nous regrettons certaines formes de féminisation (quand celle-ci a lieu<sup>1</sup>) de noms de métiers, grades ou titres choisies par le guide (voir annexe 2). Mais avant de revenir sur celles-ci, nous aimerions apporter un regard critique sur les « règles de féminisation des mots »<sup>2</sup>. Il est en effet important de savoir qu'il y a une grande part d'arbitraire dans celles-ci. Elles ne sont pas fixes ni définitives pour chaque mot.<sup>3</sup> De plus, plusieurs variantes parfois coexistent et après une période d'hésitation, c'est l'usage qui finit généralement par trancher.<sup>4</sup>

Ainsi, dans le guide de la FWB, la plupart des mots masculins en *eur* ont pris une forme au féminin en *eure* alors que le suffixe courant *euse* aurait pu tout à fait être employé. La forme en *eure* permet toutefois d'« utiliser le féminin à moindre coût puisqu'on entend pas la différence avec le mot masculin » (Viennot, 2016 : 87). Cela correspond-t-il dès lors à une féminisation affirmée et assumée des noms de métiers ?...<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Certains mots masculins conservant la même forme au féminin

<sup>2</sup> Celles proposées par le guide de la FWB se retrouvent aux pages 14 et 15.

<sup>3</sup> CAMAR-MERCIER, Françoise, *Doctrine ou doctresse ? Histoire de la langue française au féminin*, France culture, 22.01.2017.

<sup>4</sup> Viennot et al. (2016)

<sup>5</sup> Une explication plus détaillée est avancée en annexe 3 pour le cas complexe des noms se terminant par *eur*.



Les mots ne se terminant pas par *e* sont également restés à la « forme masculine » quand il s'agissait de qualifier des femmes, alors qu'une féminisation était naturellement facilement réalisable. Par exemple, *marin, médecin, témoin* restent sous cette forme au féminin.

Enfin une dernière catégorie de mots prend la même forme au masculin et au féminin, ceux se terminant par *e*. Ceux-ci pourraient aussi tout à fait différer selon le genre en employant par exemple au féminin le suffixe *esse*, qui était fort courant dans le passé, mais les autrices du guide ont décidé que le masculin serait une nouvelle fois le mieux représenté.

Ces règles de féminisation des mots sont d'autant plus regrettables que dans le passé étaient employés des féminins beaucoup plus « assumés », ne restant pas à la forme masculine (*peintresse, prêtresse, notairesse ; médecine...*), ou se déclinant autrement qu'en *eure* (*autrice, pastoresse...*).

Les arguments souvent avancés afin de discréditer certaines féminisations de mots tiennent au ridicule des mots, à leur rareté ou à leur sonorité. Viennot et al (2016 : 102) déconstruit brillamment ces trois arguments de la façon suivante :

« A quoi tient donc le ridicule ? S'agit-il d'une propriété intrinsèque à certaines formes ? Mais alors pourquoi *sénatrice* et *chancelière* seraient-elles ridicules, quand *institutrice* et *ouvrière* ne le sont pas ? Est-il lié à la rareté de l'emploi de certains mots ? Mais alors pourquoi *autrice*, longtemps utilisé et toujours utilisable par et pour des milliers de femmes, serait-il plus ridicule qu'*aviatrice*, que l'Académie se félicite d'avoir accepté dès 1935, malgré le peu de femmes concernées ? Certaines sonorités seraient-elles en cause ? Mais alors pourquoi *doctoresse, mairesse, poétesse* seraient-ils plus ridicules qu'*altesse* ou *princesse* ? »

L'usage permet aussi grandement l'assimilation des nouveaux mots avec lesquels nous pourrions ne pas être à l'aise dans un premier temps. Il suffit de penser à tous ces néologismes qui émergent dans les dictionnaires chaque année, qui nous font quelques fois sourciller mais qui finissent toujours pas s'installer naturellement dans nos échanges linguistiques. Devons-nous de plus rappeler que la visée du dictionnaire est d'être témoin des changements des pratiques orales et de se constituer en « observatoire », et non pas en « conservatoire » ? (Viennot et al, 2016)

### III. D'une écriture féminisée à une écriture non genrée...

À ce stade, nous trouvons opportun de se questionner sur la légitimité de cette binarité des genres ancrée dans notre langue. Cette distinction entre le féminin et le masculin est-elle vraiment nécessaire ? Pourquoi devrions-nous absolument indiquer le sexe/genre des personnes incluses dans une conversation ? De plus, quid des personnes intersexes et des personnes qui ne se retrouvent pas dans cette binarité ? Quels pronoms et termes devraient-elles employer ?

Pour les puristes de la langue, il est important de savoir que cette binarité des genres n'a pas toujours été aussi prononcée (dans l'évolution des langues indo-européennes) et d'autres classements prévalaient alors, tels que l'opposition entre animé et inanimé et entre personnel et non-personnel. À la base, la distinction entre animé et inanimé semblait essentielle tandis que celle entre féminin et masculin constituait un sous-genre de la première. Avec le temps, la distinction animé/inanimé tend à disparaître partout, tandis que la distinction masculin/féminin se développe et devient dominante.

#### Les systèmes de langue se déclinent à 2, 3 ou à 4 genres

Trois possibilités d'organisation sont possibles :

- 1) les langues à *quatre genres* (masculin/féminin/genre commun/genre neutre), comme le danois
- 2) les langues à *trois genres* (féminin/masculin/neutre), comme l'allemand, le grec, l'islandais, etc.
- 3) les langues à *deux genres* (masculin/féminin), comme toutes les langues romanes

Le neutre est le genre ni masculin, ni féminin, et le genre commun est utilisé pour le masculin et le féminin ensemble.

(Violi, 1987)

Si l'on considère les autres types de langue, l'on peut observer que le genre tend à disparaître du lexique de certaines (en anglais et dans la plupart des langues indiennes modernes). Les langues hongro-finnoises (hongrois, finlandais, etc.) se caractérisent par l'absence totale des genres grammaticaux, même dans le cas du pronom personnel. La famille de l'algonkin (langues amérindiennes) ignore la distinction entre masculin et féminin, mais présente la distinction entre animé et inanimé ou, dans certains cas, entre humain et non-humain.<sup>1</sup>

Suite à cela, l'on voit que la distinction de genre n'est pas une fatalité. Elle semble néanmoins difficile à mettre en place dans une langue comme le français où celle-ci est omniprésente. Certains pas vers la neutralité semblent néanmoins faisables, en créant des pronoms neutres par exemple. C'est ce qu'a fait la Suède en intégrant en 2015 le pronom neutre « hen »<sup>2</sup> dans la langue (reconnu officiellement par le gouvernement suédois et ajouté dans le dictionnaire de référence du suédois). Ce nouveau pronom permet d'éviter des formules plus longues (comme l'équivalent de *elle-il* en

<sup>1</sup> Violi (1987)

<sup>2</sup> Le pronom personnel *hen* est une création du mouvement féministe suédois. Il est dérivé du pronom finnois *hän*.



français) et octroie aux personnes la possibilité de parler d'une personne sans avoir à préciser son sexe. Cette nouveauté pourrait également contribuer à la lutte contre les stéréotypes sexués et les discriminations, même si nous sommes conscient·e·s qu'il ne suffit pas d'adopter une langue « non-sexiste » pour éradiquer ce dernier. Aujourd'hui, le pronom *hen* a fini par s'imposer dans la presse, les livres, internet, ainsi que dans la sphère judiciaire.

Les anglophones ont également créé des pronoms tels que *ze* ou *hir* afin de pouvoir désigner des personnes transgenres, ainsi que d'autres néologismes tels que *verself*, *eirself*, *xemself*.<sup>1</sup>

En français, l'intégration des pronoms neutres est plus ardue compte tenu de la différenciation sexuelle omniprésente et du masculin comme genre dominant. Plusieurs néologismes ont toutefois fait leur apparition comme *iel*, *yel*, *ille*, *yol* ou *ol* mais aucun ne sort du lot et n'est utilisé couramment.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Veille CFTR, « Hen : le pronom suédois qui fait polémique, 2016 »

<sup>2</sup> ibidem

## IV. Conclusion

Dans cette analyse, nous avons pu voir à travers la partie historique que les intellectuels et académiciens du XVII<sup>e</sup> siècle s'étaient fixés comme objectif la masculinisation de la langue dans le but d'invisibiliser et de dévaloriser les femmes.

Nous avons mis en exergue les enjeux importants se dessinant derrière nos règles actuelles de langage et espérons aller au-delà des recommandations étatiques<sup>1</sup>, jugées trop légères selon nous car elles maintiennent en grande partie la prédominance du masculin, dans son statut de « genre non marqué » ou « neutre ». Dans les critiques formulées à propos du guide « Mettre au féminin » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons offert des pistes pour une écriture inclusive plus égalitaire en termes de représentation des genres. Nous invitons chacun-e à prendre connaissance des différentes manières d'écrire plus respectueuses de l'égalité femmes-hommes et qui commencent à émerger un peu partout sur le net<sup>2</sup>. Nous encourageons également les instituteurs-trices à mesurer l'impact de certaines formulations hiérarchisantes (tel le notoire *masculin l'emportant sur le féminin*).

Nous avons également mis en lumière les dissymétries sémantiques et l'étendue du vocabulaire pouvant dévaloriser les femmes. Nous recommandons à ce sujet la suppression des citations sexistes dans les dictionnaires et les grammaires.

Dans un dernier temps, nous nous sommes interrogé-e-s sur la nécessité de maintenir une binarité des genres dans la langue française et avons relevé l'utilité d'une neutralité des termes afin de favoriser la lutte contre les stéréotypes sexués et afin de prendre en compte les personnes (par exemple, transgenres) ne se retrouvant pas dans cette binarité.

Nous sommes bien conscient-e-s que vouloir transformer la langue peut créer des réticences. La plupart d'entre nous avons une représentation figée et puriste de la langue et on ne pense pas qu'elle puisse être quelque chose de modifiable. Pourtant, « la langue est une construction sociale, elle n'est pas un objet figé déposé quelque part et soigneusement gardé. Elle n'est que l'ensemble des pratiques, à l'oral et à l'écrit, de millions de personnes qui communiquent entre elles. »<sup>3</sup> Elle est le reflet de la société et évolue constamment pour nommer les nouvelles réalités sociales, techniques, scientifiques, etc. « La langue est un système symbolique engagé dans des rapports sociaux. »<sup>4</sup> Elle n'est donc pas neutre et il ne tient qu'à nous d'influer sur son contenu symbolique pour qu'il soit plus respectueux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les associations féministes ont ici clairement un rôle à jouer. L'emploi d'une écriture inclusive (p. ex. l'utilisation des dédoublements abrégés) et de règles plus égalitaires (p. ex. la règle de proximité ou l'énumération par ordre alphabétique) dans les écrits de ces associations relève d'un acte de militantisme contribuant à la lutte contre le sexisme dans la langue française et dans la société en général. Les FPS sont en train de se positionner actuellement sur le choix d'une écriture inclusive qu'elles comptent appliquer dans toutes leurs publications.

---

<sup>1</sup> Il est important de soulever ici le rôle primordial de l'État qui pourrait via le système de scolarisation obligatoire infléchir l'évolution de la langue et la dénuder de son sexisme.

<sup>2</sup> Pour une introduction à l'écriture inclusive, voir l'article de France Inter, « Une nouvelle façon d'écrire pour en finir avec les inégalités femmes - hommes ? ».

<sup>3</sup> Le Nouvel Observateur, « Le mauvais 'gender' peine à séduire les linguistes », 2013.

<sup>4</sup> Yaguello (1987 : 7)



## V. Bibliographie

### 1) Livres

BORDE, Davy, *Tirons la langue. Plaidoyer contre le sexisme dans la langue française*, éditions Utopia, 2016.

BOUCHARD, Pierre, GUILLOTON, Noëlle, VACHON L'HEUREUX, Pierrette, DE PIETRO, Jean-François, BEGUELIN, Marie-José, MATHIEU Marie-Josèphe et MOREAU, Marie-Louise, *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Français & Société, 1999. Disponible sur : <[http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=d12dbdd7aca105d823b73645574368844552a3df&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf\\_super\\_editor/publicat/francais-et-societe/La%20f%20minisation%20des%20noms%20m%20%20E9tiersOCR.pdf](http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=d12dbdd7aca105d823b73645574368844552a3df&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/publicat/francais-et-societe/La%20f%20minisation%20des%20noms%20m%20%20E9tiersOCR.pdf)> (consulté le 31.01.2017)

COLLECTIF, *Dictionnaire des synonymes et des contraires*, Larousse, 2009.

DISTER, Anne et MOREAU, Marie-Louise, *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, Éditions Duculot, 2009.

VIENNOT, Eliane, CANDEA, Maria, CHEVALIER, Yannick, DUVERGER, Sylvia et HOUDEBINE, Anne-Marie, *L'Académie contre la langue française. le dossier « féminisation »*, éditions iXe, 2016.

VIENNOT, Eliane, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !*, éditions iXe, 2014.

YAGUELLO, Marina, *Les mots et les femmes*, Payot, 1987.

YAGUELLO, Marina, *Les mots ont un sexe*, Points, 2014.

### 2) Articles scientifiques

FRACCHIOLLA, Béatrice, *Anthropologie de la communication : la question du féminin en français*, *Corela*, 6-2, 2008, pp. 1-12.

VIOLI, Patrizia, *Les origines du genre grammatical*, in *Langages*, 21<sup>e</sup> année, 85, 1987. Le sexe linguistique, pp. 15-34.

MICHEL, Lucy, *Penser la primauté du masculin – sémantique du genre grammatical, perspectives synchroniques et diachroniques*, *Congrès Mondial de Linguistique Française*, SHS Web of Conferences 27, 04005, 2016, pp. 1-23. Disponible sur : <[http://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2016/05/shsconf\\_cmlf2016\\_04005.pdf](http://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2016/05/shsconf_cmlf2016_04005.pdf)> (consulté le 03.02.2017)



### 3) Analyses

FPS, « La suppression du titre « Mademoiselle » », 2015. Disponible sur : <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/02/Analyse2015-mademoiselle.pdf> (consulté le 27.03.2017)

FPS, « Petit guide pour un langage non-sexiste », 2012.

### 4) Guides

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE INSTITUT NATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE, Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, 1999. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994001174.pdf> (consulté le 03.02.2017)

Mots-clés, *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, 2016.

Site de la direction de la langue française, Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, 3<sup>e</sup> édition, 2014. Disponible sur : [http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=ba73a928942b8eddaa12271d0f76165f4b539531&file=fileadmin/sites/sdll/upload/lf\\_super\\_editor/publicat/collection-guide/interieur\\_FWB\\_brochure\\_Fem\\_light.pdf](http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=ba73a928942b8eddaa12271d0f76165f4b539531&file=fileadmin/sites/sdll/upload/lf_super_editor/publicat/collection-guide/interieur_FWB_brochure_Fem_light.pdf) (consulté le 05.01.2017)

### 5) Articles de presse / Sites internet

ActuaLitté, « Une vie d'autrice : « Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin » » [en ligne], 2016. Disponible sur : <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/une-vie-d-autrice-non-le-masculin-ne-l-emporte-pas-sur-le-feminin/65640> (consulté le 05.01.2017)

axelle magazine, « Vers une grammaire féministe dans votre magazine » [en ligne], 2016. Disponible sur : <http://www.axellemag.be/vers-grammaire-feministe-magazine/> (consulté le 05.01.2017)

ChEEk MAGAZINE, « 3 règles qui prouvent que la langue française est sexiste » [en ligne], 2016. Disponible sur : <http://cheekmagazine.fr/culture/sexisme-langue-francaise/> (consulté le 05.01.2017)

Edwige Khaznadar et les avatars linguistiques du féminin et du masculin, « Le nom de la femme » [en ligne], 1990. Disponible sur : [http://www.edwige-khaznadar-parite-linguistique.fr/affiche\\_articles.php?id\\_art=15](http://www.edwige-khaznadar-parite-linguistique.fr/affiche_articles.php?id_art=15) (consulté le 05.01.2017)

France Inter, « Une nouvelle façon d'écrire pour en finir avec les inégalités femmes - hommes ? » [en ligne], 2017. Disponible sur : <https://www.franceinter.fr/societe/une-nouvelle-facon-d-ecrire-pour-en-finir-avec-les-inegalites-femmes-hommes> (consulté le 03.02.2017)



Le Monde, « Genre, le désaccord » [en ligne], 2012. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/culture/article/2012/01/14/genre-le-desaccord\\_1629145\\_3246.html](http://www.lemonde.fr/culture/article/2012/01/14/genre-le-desaccord_1629145_3246.html) (consulté le 05.01.2017)

Le Monde, « Haro sur la grammaire sexiste ! » [en ligne], 2011. Disponible sur : <http://lemonde-educ.blog.lemonde.fr/2011/05/04/les-femmes-sont-des-hommes-comme-les-autres/> (consulté le 05.01.2017)

L'Harmattan, « Edwige Khaznadar » [en ligne]. Disponible sur : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=auteurs&obj=artiste&no=3845> (consulté le 31.01.2017)

Le Nouvel Observateur, « Le mauvais 'gender' peine à séduire les linguistes » [en ligne], 2013. Disponible sur : <http://feministesentousgenres.blogs.nouvelobs.com/archive/2013/12/15/titre-de-la-note-516027.html> (consulté le 05.01.2017)

Le signe et le verbe, « La langue française est-elle sexiste ? » [en ligne], 2012. Disponible sur : <https://lesigneetleverbe.wordpress.com/2012/10/14/la-langue-francaise-est-elle-sexiste/> (consulté le 05.01.2017)

Site d'Eliane Viennot, « L'invention du « masculin qui l'emporte sur le féminin » » [en ligne]. Disponible sur : <http://www.elianeviennot.fr/Langue-accords.html> (consulté le 05.01.2017)

Slate, « Hen: le nouveau pronom neutre qui fait polémique en Suède » [en ligne], 2012. Disponible sur : <http://www.slate.fr/story/56183/hen-pronom-neutre-genre-suede> (consulté le 05.01.2017)

Veille CFTTR, « Hen : le pronom suédois qui fait polémique » [en ligne], 2016. Disponible sur : <http://www.sites.univ-rennes2.fr/lea/cfttr/veille/?p=2811> (consulté le 05.01.2017)

## 6) Emission radio

CAMAR-MERCIER, Françoise, *Doctrice ou doctoresse ? Histoire de la langue française au féminin*, France culture, 22.01.2017.

## VI. Annexes

### Annexe 1 : Rappel des recommandations du guide « Mettre au féminin » de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- **Lorsque vous référez à une ou à des femmes exclusivement :**
  - si le nom de profession varie dans sa forme, utilisez la forme féminine ;
  - utilisez toujours des accompagnateurs du nom au féminin (déterminants, adjectifs, participes) ;
  - n'employez pas la tournure « femme + nom de profession au masculin » ;
  - écrivez le prénom en entier plutôt que la seule initiale : *Elisa Denis*, plutôt que *E. Denis*.
  
- **Madame ou Mademoiselle ?**
  - Utilisez *Madame* pour toutes les femmes ou jeunes filles.
  - Ne prévoyez plus de case *Mademoiselle* dans les formulaires.
  - Adressez-vous à une assemblée en disant *Mesdames, Messieurs*.
  
- **Dans les offres d'emploi ou de formation :**

dédoubez systématiquement les professions : *Engageons boucher ou bouchère ; Nous assurons une formation de pâtissier ou pâtissière.*
  
- **Évitez les tournures sexistes** du type *le panier de la ménagère, en bon père de famille, etc.*
  
- Quand vous énoncez la règle de grammaire, **ne dites plus « Le masculin l'emporte sur le féminin »**. Dites plutôt « Le genre masculin s'utilise aussi pour les ensembles mixtes ».



→ **Dans les textes, pour assurer la visibilité des femmes, et éviter une interprétation exclusivement masculine :**

- utilisez le masculin pluriel plutôt que le masculin singulier : *Les ambassadeurs sont en poste pour cinq ans* plutôt que *L'ambassadeur est en poste pour cinq ans* ;
- utilisez des termes épiciènes plutôt que des mots au genre apparent, tout en vous assurant qu'ils ont bien le même sens : ex. *les scientifiques* plutôt que *les chercheurs, les actuaires* plutôt que *les ingénieurs en assurances* ;
- utilisez avec parcimonie le dédoublement en entier au masculin et au féminin : *les enseignants et les enseignantes*. Employés systématiquement dans tout un texte, les doublets compliquent les tâches d'écriture et de lecture. Utilisés occasionnellement, ils risquent d'orienter l'interprétation des autres formes masculines du texte comme renvoyant exclusivement à des hommes ;
- évitez les dédoublements abrégés : *un(e) pharmacien(ne), chere-s étudiante-s, les directeurs/trices*. Outre les difficultés déjà mentionnées, ils créent des formes inexistantes en français, notamment à cause des accents ou des changements de finale ;
- si vous utilisez le dédoublement, accordez néanmoins les adjectifs au masculin pluriel, et faites les reprises avec un pronom masculin pluriel : *Les étudiants et les étudiantes diplômés cette année sont invités à s'inscrire avant le 24 octobre. Ils pourront ainsi bénéficier d'une attestation* ;
- pensez à une reformulation : *le monde politique* plutôt que *les hommes et les femmes politiques*.

Source : « *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* », 3<sup>e</sup> édition, pages 26 et 27.

## Annexe 2 : Liste des termes féminisés problématiques du guide « Mettre au féminin » de la Fédération Wallonie Bruxelles

assesseur	assesseure 🇧🇪, assesseur
auteur	auteure 🇧🇪, auteur
boureau	bourelle 🇧🇪, bourreau
censeur	censeuse 🇧🇪, censeur
chef	cheffe 🇧🇪, chef
chef-coq	cheffe-coq 🇧🇪, chef
clerc	clerque 🇧🇪, clerc
commandeur (de l'ordre de...)	commandeure 🇧🇪, commandeur (...)
contremaitre	contremaitre 🇧🇪, contremaitresse
défenseur (de la culture, des arts...)	défenseuse 🇧🇪, défenseur, défenseuse (...)
docteur	docteure 🇧🇪, docteur, doctoresse
écrivain	écrivaine 🇧🇪, écrivain
flic	flic, flique
gangster	gangstère 🇧🇪, gangster
gouverneur	gouverneure 🇧🇪, gouverneur
hôte	hôte, hôtesse
imposteur	imposteure 🇧🇪, imposteur
ingénieur	ingénieure 🇧🇪, ingénieur
intercesseur	intercesseure 🇧🇪, intercesseur
junior	juniore 🇧🇪, junior
karatéka	karateka, karatékate
maitre	maitre, maitresse
mannequin	mannequine 🇧🇪, mannequin
marin	marin
médecin	médecin
notaire	notaire (autrefois notairesse)
pape	pape ( <i>papesse</i> existait autrefois)
pasteur	pasteure 🇧🇪, pasteur ( <i>pastoresse</i> est moins usité)
peintre	peintre ( <i>peintresse</i> existait autrefois)
pizzaiolo	pizzaiola, pizzaiolo
poète	poète 🇧🇪, poétesse
possesseur	possesseure 🇧🇪, possesseur
précurseur	précurveuse 🇧🇪, précurveur
prêtre	prêtre ( <i>prêtresse</i> existe)
procureur (du roi)	procureure 🇧🇪, procureur
professeur	professeure 🇧🇪, professeur
proviseur	proviseure 🇧🇪, proviseur
prudhomme	prudhomme (le guide suisse propose le féminin <i>prud'femme</i> , le guide français envisage <i>prudfemme</i> )
quartier-maitre	quartier-maitre 🇧🇪, quartier-maitresse



questeur	questrice 👍, questeure, questeur
sénior	séniore 👍, sénior
sous-chef	sous-cheffe 👍, sous-chef
sponsor	sponsore 👍, sponsor
successeur	successeure 👍, successeur
témoin	témoin
traiteur	traiteuse 👍, traiteure, traiteur
tribun	tribun
vainqueur	vainqueure 👍, vainqueur

### Annexe 3 : Spécificité de la féminisation des mots en *eur*

Le guide « Mettre au féminin » de la FWB a proposé pour nombre de noms en *eur* une terminaison en *eure* au féminin. Il faut savoir que cette proposition du guide de féminiser à l'aide du suffixe *eure* ne découle pas d'une règle stricte et claire. Les règles de féminisation concernant les substantifs terminés par *eur* sont très complexes alors qu'en général les féminins se forment plutôt facilement (avec l'addition d'un *e* p. ex.). Les descriptions fournies par les grammairiens pour décrire les féminins de ces noms en *eur* ne sont d'ailleurs pas en tout point convergentes.

La « règle » veut que l'on féminise en *eure* les noms en *eur* (*teur* non compris) qui ne sont pas construits sur un verbe sémantiquement apparenté<sup>1</sup>. L'application de cette règle n'est pas simple, la preuve en est que les recommandations de féminisation des pays diffèrent en ce qui concerne cette classe de mots. Une autre réside dans l'embarras souvent ressenti par les usagères-ers quand elles-ils doivent choisir le féminin d'un mot en *eur*. Les gens emploient différentes formes de féminin pour le même substantif, ne sachant pas exactement lesquels prévalent. Doit-on dire enquêteuse ou enquêtrice ? Inventeuse ou inventrice ? Une forme peut respecter une règle mais l'autre forme peut en respecter une autre. Ces incertitudes des utilisateurs-trices contribuent à les accroître et à déréguler le système, rendant les règles moins générales.

Pour féminiser les mots en *eur*, quatre solutions sont aujourd'hui possibles : l'ajout d'une terminaison *esse*, *euse*, *trice* ou *eure*. Cette diversité des possibles tient à l'origine des mots et au moment où ils sont entrés dans l'usage, les usagères-ers de la langue privilégiant des procédés morphologiques différents selon les époques.

Il semble que ce soit le Québec qui ait proposé en premier la terminaison *eure*<sup>2</sup>. Dans son guide de 1994, la Belgique fit de même mais tout en marquant sa préférence pour la terminaison *eur*. En 2005, comme l'usage lui préférait *eure*, elle en promut également l'emploi dans la deuxième version de son guide.

La terminaison *eure* semble aujourd'hui s'implanter assez facilement dans l'usage. Elle s'étend même en dehors du champs pour lequel elle avait été initialement conçue. Il devient ainsi courant de rencontrer, au Québec par exemple, des termes tels que *administratrice*, mais aussi *fumeuse* ou *locuteuse*...

---

<sup>1</sup> Dister et Moreau (2009)

<sup>2</sup> Cette proposition d'utilisation de la terminaison *eure* pourrait provenir de son apparition ponctuelle dans l'histoire, par exemple lorsque des féministes françaises de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se soient revendiquées *auteures*, *possesseuses*, *professeuses*, *rédaectrices*, *sculpteuses*, etc.

## QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)



Avec le soutien de :

